

cet après-midi, que les 400 millions prévus constituaient peut-être un trop gros montant pour ce faire, mais il nous a laissé sous-entendre qu'avec de plus petits montants, le gouvernement actuel considérerait peut-être cette façon de procéder.

Monsieur le président, je sou mets que c'est là un bon commencement, que c'est de nature à nous encourager dans l'avenir à prêcher des théories nouvelles pour le plus grand bien des citoyens du pays.

Monsieur le président, il y a deux points sur lesquels je désire appeler l'attention du gouvernement actuel. Le premier est le suivant: c'est que les députés de la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui comprend quatre circonscriptions, à savoir: Chicoutimi, Lapointe, Lac-Saint-Jean et Roberval, ont reçu nombre de résolutions de conseils municipaux, de clubs sociaux, de chambres de commerce et de la société Saint-Jean-Baptiste à l'effet que nous devons, nous, les quatre représentants de cette région à la Chambre, nous opposer de toutes nos forces à l'entreposage d'armes nucléaires à la base aérienne de Bagotville. Il y a là une base militaire et il est question d'y entreposer des armes nucléaires pour équiper des avions de type Voodoo.

J'aimerais faire remarquer au gouvernement actuel qu'il y a des Starfighter installés en France. Dernièrement le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) déclarait que les Starfighter resteraient en France, même si l'on n'était pas pour les équiper d'ogives nucléaires, parce que le gouvernement français ne veut pas que des armes nucléaires, dont il n'aurait pas le «contrôle», soient entreposées sur son territoire.

Si on a jugé que les Starfighter allaient être utiles avec les armes classiques et non avec les armes nucléaires, puisqu'on les laisse en France avec des armes de type classique, ces avions que l'on disait construits seulement pour être arrimés d'ogives nucléaires, les Voodoo sont dans la même situation. Ils sont dans une région où les gens aiment la paix mais n'ont pas peur de défendre le pays lorsqu'il en est temps. Au fait, les citoyens du Saguenay l'ont prouvé, comme d'ailleurs ceux de toutes les régions du Canada, mais ils n'entrevoient pas la nécessité d'entreposer des armes nucléaires.

C'est pourquoi, nous, les quatre députés de cette région, nous opposons, à la suite de représentations reçues de conseils municipaux, de groupes sociaux, d'associations de cette région, à tout entreposage d'armes nucléaires à l'aéroport militaire de Bagotville.

J'espère que cette demande sera étudiée avec soin et qu'avant de faire quoi que ce

[M. Grégoire.]

soit, on tiendra compte de nos revendications et on nous permettra de discuter du problème avec les autorités.

Monsieur le président, le deuxième point que je désire soulever a trait à un cas particulier qui indique, dans une certaine mesure, l'atmosphère qui peut régner au sein de certaines sociétés de la Couronne. Et, étant donné que l'honorable ministre des Transports (M. McIlraith) et son secrétaire parlementaire (M. Cantin) sont actuellement à la Chambre, j'espère qu'ils voudront bien étudier le cas que je vais leur soumettre et faire les démarches nécessaires auprès des autorités des chemins de fer Nationaux, afin de régler cette situation qui dénote l'état d'esprit qui règne au sein de cette société de la Couronne.

En 1941, un M. Thomas Tremblay, de Jonquière, était engagé comme contremaître-surveillant, à Jonquière, et il a occupé ce poste pendant une période de 13 ans, soit jusqu'en 1954. Or, lorsqu'on a constaté qu'il prendrait sa retraite 8 mois plus tard, on l'a relevé de ses fonctions de contremaître-surveillant pour lui confier le travail d'un simple ouvrier. Séquemment, lorsqu'il a pris sa retraite, il ne pouvait toucher la pension aussi élevée que celle dont il aurait pu bénéficier à titre de contremaître-surveillant, et ce après 13 ans.

J'ai écrit plusieurs lettres à ce sujet. J'ai reçu des réponses polies, il me faut l'admettre, et même en français, du président du National-Canadien. Au fait, lorsque j'ai constaté qu'il me répondait en français, j'ai voulu lui rendre la politesse et je lui ai écrit en anglais, moi-même. Nous avons correspondu de cette façon pendant un certain temps; je suis convaincu que c'est ainsi que l'on peut encourager le bilinguisme entre les deux grandes nations qui composent notre pays.

A tout événement, même si les réponses étaient polies, elles étaient toujours vagues, car on apportait des arguments des plus faibles, et même plutôt déplaisants.

Au fait, il est anormal qu'un employé, qui a été au service du National-Canadien pendant 35 ans, dont 13 à titre de contremaître-surveillant, soit réduit à un poste inférieur pour lequel la pension est moins élevée, et ce, 8 mois seulement avant de prendre sa retraite.

M. Thomas Tremblay, de Jonquière, a vainement tenté de faire reviser son cas depuis 1955. Je dois dire qu'au moins une dizaine de lettres ont été échangées avec les autorités du National-Canadien et que rien n'a été fait pour corriger cette situation.

Monsieur le président, je profite de l'étude des crédits provisoires pour soumettre ce cas à la Chambre. J'espère que le ministre des Transports le prendra en considération, car